

# Conseil communal le 29 avril 2002

à 20:00 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre

- Présents: Lemoine, Brusselmans, Gendarme, Jossart, Cordy, Champagne, Marmann, Collin, Dispa, Marchand, Demanet, Decelle, Collard, Monnier, Verhoeven
- Absent: Burny, Dussart
- Autres participants: Charlier (Secrétaire communal), Dumont (CPAS), Corin (CPAS)

## 1. Procès-verbal de la réunion du 4 avril 2002

Vote: unanimité

## 2. Accueil extra-scolaire

- Point présenté par Fabienne Gendarme
- Projet d'accueil le mercredi après midi, tous réseaux, aussi pour les enfants ne fréquentant pas des écoles de l'entité mais y habitant
- Sous forme d'ateliers
- Budget 49.778 Euros, dont 25.000 pour l'achat d'un bus, le reste pour du matériel spécifique aux différents ateliers
- Lancement fin septembre 2002
- Projet piloté par un comité d'accompagnement, doit faire l'objet d'une enquête
  
- Françoise Lemoine (ECOLO): positif d'avoir introduit un projet; mais 191.000 BEF d'équipement d'une cuisine pourquoi ?
- Réponse: équipement cuisine d'une école (celle de Blanmont); si une convention est passée avec l'école Don Bosco (La Petite Maison), investissement ne sera pas nécessaire; mais les équipements pour les ateliers du mercredi peuvent aussi servir à d'autres moments.
- Françoise Lemoine (ECOLO): pourquoi ne pas avoir introduit un projet touchant 2000 enfants avec d'autres communes, cela permet d'obtenir un coordinateur.
- Réponse: difficile d'étendre le territoire qui est déjà très grand; les contacts ont été pris, seul Court-st-Etienne a répondu; par ailleurs, on a déjà un mi-temps de coordination par le personnel existant (animateur de rue)

Vote: unanimité

## 3. CPAS

Budget de l'exercice 2002 présenté par Dominique Dumont. Bernard Corin est présent aussi.

La présentation est soutenue par des documents remis aux conseillers.

- Budget 2002 ne permet pas de prendre des options claires tant que les comptes 2000 et 2001 ne seront pas approuvés.
- Projet de relogement des services ne peut pas être tranché étant donné qu'il doit en partie être financé par le revenu du lotissement des Mottes, bloqué par un recours devant le conseil d'Etat. Quatre options existent, dont le relogement au Tensoul, au Castillon ou dans des bâtiments neufs.

- Monnier (CDM): "on vous a laissé le bénéfice du doute deux ans déjà", "on ne peut pas voter un budget si les chiffres de 2000 ne sont pas définis".
- Long débat (sans vainqueur) entre Monnier (CDM) et Dumont sur le mode de tarification du taxi social. Dumont, et Jossart défendant qu'il existe une règle d'attribution, permettant de distinguer des priorités sociales. Monnier défendant que puisqu'il n'y a pas de tarif différencié sur base des revenus, il n'y a pas de base sociale à cet avantage.
- Monnier (CDM) dit soutenir la proposition de déménagement du CPAS au Castillon, et dit vouloir voter une telle option si la majorité le propose. Dumont faisant remarquer l'intérêt du Tensoul pour réunir dans un même lieu l'administration et certains services comme le Grenier.
- Catherine Brusselmans (ECOLO), annonce qu'elle votera pour:
  - parce que la note est adaptée à la situation particulière;
  - parce que le CPAS fait preuve d'une politique pro-active;
  - constate que c'est véritablement un budget, et non un compte.

Vote: CDM (Monnier, Verhoeven, Collard) contre, autres pour; approuvé

#### **4. Holding communal s.a.**

Ordre du jour de l'assemblée générale

ECOLO s'abstient puisqu'il n'en fait pas partie.

Vote: ECOLO (Lemoine, Brusselmans) abstention, autres pour, approuvé

#### **5. Ordonnances de Police**

1. Ordonnance à prendre pour l'aménagement de la traversée de Saint-Géry et Gentinnes:
  - uniformité de la règle et de la signalisation: la RN273 reste prioritaire;
  - signalisation particulière aux endroits dangereux;
  - signalisation directionnelle pour les villages proches.
2. Ordonnance à ratifier:
  - modification temporaire à la rue des Combattant à Blanmont, remise à la circulation dans les deux sens du 29 avril au 8 mai;
  - les aménagements nécessaires seront faits par l'entrepreneur.

Vote global: unanimité

#### **6. Cultes**

- a) Compte 2001 de la Fabrique d'église de Villeroux: avis (vote)
- b) Compte 2001 de la Fabrique d'église de Chastre: avis (vote)
- c) Compte 2001 de la Fabrique d'église de Saint-Géry: avis (vote)
- d) Compte 2001 de la Fabrique d'église de Cortil: avis (vote)

Vote global: unanimité

#### **7. Rue Bouvier**

Point reporté du conseil précédent sur égouttage et aménagements: décompte final

Le décompte fait en effet apparaître un surcoût de 11,56% par rapport au devis, dû en partie à la révision contractuelle, pour partie à des travaux supplémentaires (un avaloir et des remblais supplémentaires en raison d'un sol très mauvais)

- Collard (CDM) trouve qu'il fallait demander une révision des prix ; Champagne objecte que rien n'était modifié à part les quantités.
- Collard (CDM) objecte aussi que le décompte est daté du 17 novembre, soit quelques jours après le début des travaux; Jossart note que cette date est manifestement erronée et doit donc être corrigée.
- ECOLO décide de voter contre en raison du caractère surréaliste, notamment en matière de date du décompte.

Vote: ECOLO (Brusselmans et Lemoine) contre, autres pour; approuvé

## **8. Ecole de Blanmont**

Emprunt communal de 942.000 Euros, garanti par le Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires. 1,25% de la charge d'intérêt restant à charge de la commune.

Vote: CDM (Monnier, Verhoeven, Collard) contre; autres pour; approuvé.

## **9.Point ajouté à la demande de ECOLO: OGM**

Débat long et animé... Pour rappel, le jour même Magda Aelvoet a autorisé 3 (sur 5) projets de cultures d'OGM. Un contexte pas vraiment favorable à une discussion sereine.

- Quelques éléments du point de vue d'ECOLO dans ce débat:
  - Le principe de précaution recommande d'attendre
  - Alors que 70% des belges sont opposés aux OGM, c'est l'occasion de faire parvenir un signal venant de la base et de montrer qu'on n'est pas d'accord
- Quelques éléments du point de vue d'autres participants:
  - Magda Alvoet a donné son autorisation. Que pouvons nous faire ?
  - Jossart: l'article 135 n'est pas d'application suivant la réponse de la ministre Alvoet à une question parlementaire
  - Jossart: le contrôle de la sécurité relève du service de la bio-sécurité
  - Marchand: "c'est jeter l'anathème sur le développement" ; Demanet: "dans tous les progrès de la science, il y a des risques", "la science doit avancer".
  - Même si certains arguments portent, la motion telle qu'elle est présentée n'est pas votable. D'ailleurs (Marchand) la commune de Waterloo n'a pas voté cette motion alors que Nature et Progrès prétend que oui.

Vote sur la possibilité de voter la motion: unanimité.

Vote sur la motion: ECOLO (Lemoine, Brusselmans), pour; CDM (Monnier, Verhoeven, Collard) abstention; majorité contre; motion rejetée.

Vincent Demanet ayant d'abord déclaré voter pour, réaction du bourgmestre: "il a mangé du maïs" (transgénique faut-il croire !).

(Pour la petite histoire, ce débat a permis à MM Jossart et Marchand de se déclarer publiquement utilisateurs de notre site Internet !)

## **Dépenses supérieures à 500 €**

Pas d'information

Pour précision, les travaux de franchissement de la RN273 à proximité de la rue Werner Marchand consisteront d'abord en un passage clouté, sans feu. Le feu tricolore viendra plus tard selon les informations transmises par le MET.

## **Questions au collègue**

Collard (CDM) demande des informations sur une pollution de l'Orne, le 17 avril 2001, vers 9h15. Charlier indique qu'elle proviendrait de Bertinchamps, mais qu'elle a été très brève.

Monnier (CDM) demande des précisions sur de futurs lotissements à Blanmont. Jossart et Charlier indiquent que des difficultés subsistent parce que l'égouttage doit se faire sur le territoire de Walhain. Un accord n'a pas encore été trouvé.

Le conseil se clôture vers 21:55, sans huis clos.